



## PERMIS BATEAU OPTION EAUX INTERIEURES

Savoir piloter un bateau en toute sécurité en eaux intérieures.

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients.

Aujourd'hui CER c'est :

550 établissements  
39 Formations  
1 700 voitures  
200 000 élèves formés  
2 000 professionnels  
60 poids lourds  
450 véhicules 2 roues

### Contact

PISTE :  
05.56.12.17.53  
pistecer@orange.fr

### DUREE

Minimum de 5 heures de théorie et de 2 heures de conduite effective à la barre

### LIEU

Blanquefort  
Biscarosse

Nous consulter

### DATE

Nous consulter

### TARIF

Nous consulter

Le permis bateau eaux intérieures, permet la navigation sur des bateaux à moteur, bateaux électriques de moins de 20 mètres et jet ski, d'une puissance de plus de 6CV.

Les caractéristiques de l'option eaux intérieure :

- Longueur du bateau inférieure à 20 mètres
- Navigation possible de jour comme de nuit

**Attention :** si la puissance de l'appareil propulsif est inférieure à 4,5 kW (ou 6 ch), aucun permis n'est exigé pour piloter un bateau de plaisance à moteur.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### Déroulement de la formation

- La théorie

Nombre d'heures minimum obligatoire en théorie = 5 heures  
Examen théorique organisé par l'administration

**NB :** Une seule formation pratique valable pour l'option côtière et eaux intérieures. Si vous avez déjà l'option côtière, inutile de refaire la formation. Seule la formation théorique sera effectuée.

- La pratique

Nombre d'heures minimum obligatoire en pratique = 2 heures + 1h30 de pratique collective.

Pas d'examen pratique : la formation est directement validée par le formateur. La formation pratique peut être débutée avant l'obtention de l'examen théorique.

### Déroulement de l'examen

Il n'y a pas d'examen pratique, la formation est directement validée par le formateur. Cependant il y a un examen théorique :

- QCM
- 30 questions
- 5 erreurs admises



## PUBLIC VISÉ & PRÉ-REQUIS

### PUBLIC VISÉ :

Toute personne qui souhaite naviguer sur les domaines maritimes et les lacs.

### PRÉ-REQUIS :

Avoir 16 ans minimum

## RÉSULTATS ATTENDUS

Obtention du permis de conduire de la catégorie (sanction visée) : Permis bateau eaux maritimes

## ENCADREMENT

Un formateur qualifié et diplômé pour le permis plaisance

## MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

### MÉTHODES :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes et jeunes adultes

### MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Salles de cours équipées de moyens multimédias
- Bateaux adaptés à l'enseignement et conforme à la réglementation en vigueur tant sur sa construction que sur son équipement
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

## ÉVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires
- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc

## SANCTIONS DE LA FORMATION

Obtention du permis de conduire de la catégorie (sanction visée) : Permis bateau eux maritimes